



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014

du Département des infrastructures et des ressources humaines

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Mobilité et routes

Pour leurs déplacements, les Vaudois privilégient toujours plus l'utilisation de différents moyens de transports. Trains, bus, voitures, vélos et marche à pied deviennent complémentaires et ne s'opposent plus. Pour répondre à cette évolution des habitudes, le Conseil d'Etat a regroupé le 20 février les services des routes et de la mobilité au sein de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Cette entité stratégique développe une vision globale pour la mobilité de l'ensemble du canton, des agglomérations aux régions les plus excentrées.

L'année 2014 a été marquée par le oui massif des Suisses et des Vaudois au développement des grands projets ferroviaires FAIF. Cette décision a notamment permis le coup d'envoi, le 20 novembre, du plan Léman 2030 permettant de doubler le nombre de places assises entre Lausanne et Genève pour des investissements de 3 milliards de francs. Les travaux d'augmentation de la capacité de nœud ferroviaire de Lausanne-Renens permettront de fortement renforcer l'attractivité du RER Vaud. Pour poursuivre son ambitieux plan de développement, le Grand Conseil a accordé un crédit de 14,5 millions de francs pour financer les études nécessaires.

Une nouvelle route cantonale verra le jour pour desservir le pôle de développement économique avec le plus fort potentiel pour la logistique rail-route du canton. Le Grand Conseil a adopté, le 11 novembre, le projet de RC 177 reliant jonction autoroutière de Cossonay à la zone industrielle de La Plaine, située sur les communes de Vufflens-la-Ville et d'Acclens. L'entretien ordinaire des routes reste toujours une priorité, comme l'a démontré la fin des travaux avec six mois d'avance de la route du Golf, sur les hauts de Lausanne.

Accueil de jour des enfants

Le Conseil d'Etat a renforcé sa volonté de développer le nombre de places offertes dans les structures d'accueil de jour des enfants. La participation cantonale à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a augmenté de 10 millions de francs en 2014, pour dépasser la barre des 28 millions. Plus de la moitié des ressources de la FAJE proviennent de l'Etat. Par ailleurs, les discussions pour la mise en œuvre de l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'accueil parascolaire ont repris en janvier avec les communes et se sont poursuivies tout au long de l'année.

A la fin de l'année, plus de 615 structures d'accueil de jour avaient une autorisation d'exploiter délivrée par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Celui-ci a ouvert trois enquêtes en surveillance en 2014.

Personnel de l'Etat

L'amélioration des conditions de travail a été au cœur des préoccupations 2014. Après des négociations avec les trois syndicats de la fonction publique, le Conseil d'Etat a introduit une indemnité pour le travail du samedi et revalorisé l'indemnité pour le travail de nuit. Les gratifications d'ancienneté seront désormais versées après 10 ans de service pour l'Etat, au lieu de 25 ans, puis tous les 5 ans.

Le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) a mené le projet de vérification de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Avec l'aide de la méthode conseillée par la Confédération, Logib, et des prestataires externes indépendants, l'écart constaté se situe entre 3,4% et 3,5%. Même si ce résultat se situe dans la marge acceptable de 5%, des mesures seront mise en œuvre pour faire diminuer cet écart.

Informatique

Face à la multiplication des attaques informatiques, la sécurisation des données est une préoccupation constante. Le centre des opérations liées à la sécurité est entré en service durant l'automne. Avec le SOC (Security Operation Center), les spécialistes de la Direction des systèmes d'information (DSI) sont en mesure de détecter plus efficacement les tentatives de piratage. Ils ont les moyens de coordonner rapidement les actions à mettre en œuvre pour colmater les failles des logiciels et ordinateurs. Pour faire face à une éventuelle panne majeure du centre de données (data center) en cas d'attaque massive ou d'incendie, un site de secours vient de voir le jour.

Le nouveau portail sécurisé des communes a ouvert ses portes virtuelles en juin. Cet espace leur permet d'accéder à l'ensemble des prestations de l'Etat avec un identifiant unique de nouvelle génération.

En 2014, plusieurs logiciels spécifiques ont été déployés, par exemple pour la distribution électronique de «La Gazette» aux collaborateurs de l'Etat, le nouveau système d'archivage numérique du Service des automobiles et de la navigation et une nouvelle solution de planification de l'entretien routier.

Marchés publics

Les nouvelles dispositions du règlement d'application de la loi sur les marchés publics (RLMP-VD) sont entrées en vigueur le 1er février. Elles visent à renforcer les moyens de lutte contre les effets néfastes de la sous-traitance, notamment contre

le dumping salarial et le travail au noir. Pour ce dernier, 13 entreprises ont été sanctionnées en 2014, tandis que 54 autres ont reçu une lettre d'avertissement.

Le Centre de compétence sur les marchés publics (CCMP-VD) a également répondu à plus de 120 questions durant l'année. En supplément de son offre de formation, il a mis en place un nouveau cours d'introduction sur les marchés publics et il a continué à sensibiliser les communes sur les différentes problématiques afférentes aux marchés publics.

Information sur le territoire

La nouvelle version du guichet cantonal cartographique est entrée en service cet automne. Plus de 28 000 internautes font appel à ses services chaque mois pour consulter, au total, 16 millions de cartes. Cela représente une hausse de fréquentation de 6% en 2014.

Le 9 septembre, le Grand Conseil a octroyé un crédit d'investissement de 33,5 millions de francs pour continuer la poursuite travaux de mensuration officielle et le développement de l'infrastructure cantonale en données géographiques. Cela permettra, entre autres, de lancer une nouvelle campagne de prises de vue aériennes en utilisant la technologie de la détection par laser (LIDAR).

Développement durable

Le Conseil d'Etat a adopté en décembre les recommandations pour une alimentation durable dans les restaurants collectifs publics et parapublics. Celles-ci incitent les responsables des achats à favoriser une agriculture de proximité et les sensibilisent sur l'empreinte écologique des aliments. L'Unité de développement durable (UDD) a également préparé un cours de formation, en collaboration avec le Service de l'agriculture, destiné aux cuisiniers et acheteurs des cantines vaudoises.

Politique foncière

L'unité des opérations foncières a acquis le bâtiment administratif de la Riponne et le Tribunal de Montbenon pour un montant de 64 millions de francs auprès de la commune de Lausanne (sous réserve de l'accord de son Conseil communal). En prévision de la construction du tram t1, le Canton a acheté à Renens le site de son futur dépôt-atelier pour le compte des Transports publics de la région lausannoise (tl).

61.1 Etat-major

61.1 Etat-major

- Appui à la cheffe du département dans la gestion du département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour la cheffe de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction de la cheffe de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département.
- Services du DIRH.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.

61.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation, de mobilité professionnelle et de processus LPers.
- Gestion des effectifs du département.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Relais entre le SPEV et le DIRH pour tout projet ou dossier traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel.
- Développement de la fonction RH départementale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département.
- Services et offices du DIRH.
- Cadres et collaborateurs du DIRH, stagiaires et apprentis.
- SPEV.
- Candidats externes.

61.4 Finances

- Gestion financière du département-
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc).
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Développement d'un système de contrôle interne (SCI).
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DIRH.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DIRH.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- Usagers.

Marchés publics

- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.

Descriptif

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Animation du centre de compétences du site internet de publication simap.
- Participation au comité directeur de l'association simap.ch.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.
- Récolte de statistiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat
- Communes
- Entreprises et bureaux

61.6 CAMAC

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et des autres types de dossiers et processus pour le compte des services de l'ACV.

Descriptif

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Saisie et contrôle des dossiers.
- Mise en circulation des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support, statistiques et formation des partenaires.
- Prestations à tiers.
- Traitement des autres types de dossiers et processus pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Mise à disposition et gestion de la plate-forme centralisée pour le traitement des autres types de dossiers et flux (CenDO).
- Gestion des projets d'intégration des nouveaux dossiers et flux dans CenDo.
- Support et formation des services utilisateurs de la plate-forme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.

Tâche générale

Opérations d'acquisition, de vente, d'échange ou toutes autres formes de transfert immobilier sur la base des besoins des directions et services de l'Etat

Descriptif

Tâches spécifiques

- Mise en œuvre des objectifs du Conseil d'Etat en matière foncière
- Conduite des opérations foncières, soit en résumé :
- Recherche des sites potentiels pour le développement,
- Contact avec tiers pour négociations,
- Consolidations des conditions de transaction et garanties dans les actes notariés,
- Obtention des procurations auprès des instances politiques compétentes
- Expertise des terrains susceptibles d'être vendus ou achetés avec l'appui de la Commission cantonale immobilière (CCI)
- Défense de l'intérêt de l'Etat dans les Syndicats d'améliorations foncières et dans les procédures d'expropriations formelle et matérielle
- Gestion des droits de superficies et autres droits réels restreints sur le patrimoine de l'Etat
- Maintien du potentiel de valeur du patrimoine foncier de l'Etat, notamment dans les procédures d'affectation du sol
- Représentation de l'Etat auprès de tiers en tant que propriétaire foncier
- Gestion du fonds d'acquisition pour les immeubles de réserve (FAIR)
- Tenue de l'inventaire des portefeuilles fonciers et publication interne des géo données

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'ACV
- Communes
- Fondations de droits public
- Notaires, avocats, ingénieurs et géomètres brevetés
- Urbanistes, architectes et autres mandataires de projets
- Tous propriétaires de biens-fonds concernés par les opérations de l'Etat

Marchés publics

Entrée en vigueur des nouvelles dispositions du Règlement d'application de la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics (RLMP-VD) visant à renforcer les moyens de lutte contre les effets néfastes de la sous-traitance.

Coordination et suivi de l'application de la législation sur les marchés publics

En 2014, le SG a :

- accompagné et conseillé de nombreux adjudicateurs publics, notamment en répondant aux questions adressées au Centre de compétences sur les marchés publics (CCMP-VD) : plus de 120 déterminations et réponses écrites;
- accompagné et soutenu de nombreux adjudicateurs publics dans l'utilisation du système simap, base de données qui regroupe tous les appels d'offres publics ;
- émis des recommandations pour faciliter l'application des nouvelles dispositions du Règlement d'application de la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics (RLMP-VD), entrées en vigueur depuis le 1er février 2014 et visant à renforcer les moyens de lutte contre les effets néfastes de la sous-traitance, en proposant un modèle de peines conventionnelles ;
- poursuivi l'organisation et l'animation de cours sur les appels d'offres marchés publics, destinés aux adjudicateurs et mis en place un nouveau cours d'introduction sur les marchés publics ;
- poursuivi les actions de lutte contre le travail au noir, notamment en prononçant des sanctions contre les entreprises fautives (13 en 2014), et en adressant des courriers d'avertissement (54 en 2014) ;
- organisé la consultation sur le nouveau projet d'Accord intercantonal sur les marchés publics et élaboré la détermination vaudoise à ce sujet ;
- contribué à sensibiliser les communes sur différentes problématiques afférentes aux marchés publics, notamment en tenant une chronique « marchés publics » dans le périodique canton-communes.

Elaboration du budget et centralisation de la comptabilité du département - Unité financière départementale (UFD)

C'est en 2014 que le progiciel de gestion intégré SAP a remplacé complètement l'ancien système comptable appelé Procofiév. Outre ses missions habituelles, l'UFD a accompagné chaque service du département dans ce changement et encouragé la création d'un réseau départemental d'utilisateurs permettant ainsi à chacun de gagner en confiance et en efficacité.

Traitement des demandes de permis de construire et gestion de la circulation des dossiers au sein de l'ACV - CAMAC

Pour l'année 2014, la CAMAC a rempli sa mission prioritaire en traitant les dossiers de demandes de permis de construire ainsi que les dossiers internes pour le compte des services de l'ACV, soit en particulier :

- 4560 dossiers de demande de permis de construire, ce qui représente une légère baisse du nombre de dossiers par rapport à la situation moyenne des cinq années précédentes (4.7%);
- 867 dossiers internes à l'ACV, soit un nombre stable par rapport à l'année 2013.

Outre les prestations usuelles, l'unité plates-formes collaboratives a entamé, en collaboration avec l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA), l'établissement de la vision CAMAC à l'horizon 2020. Le projet de refonte du questionnaire général a été relancé.

Unité des opérations foncières (UOF)

En sus de la gestion et du maintien du potentiel de valeur du patrimoine foncier de l'Etat de Vaud, l'UOF a notamment traité les opérations suivantes :

- Acquisition de biens-fonds à hauteur de CHF 11,2 mios, dont le Centre d'enseignement de l'ouest lausannois (CEOL) et le site du futur dépôt-atelier du tram T2 (pour le compte des TL), tous deux à Renens.
- Acquisition à terme du bâtiment administratif de la Riponne et du Tribunal de Montbenon auprès de la Commune de Lausanne (dès acceptation de son conseil communal) pour un montant de CHF 64 mios.
- Vente de biens-fonds non utiles aux tâches pérennes de l'Etat de Vaud, à concurrence de CHF 4,3 mios, dont l'ancienne pisciculture de Nyon et la ferme de la Raisse à Concise.
- Cession de droits de superficie pour des redevances de l'ordre de CHF370'000.-/an, dont une partie de l'ancien site de l'hôpital psychiatrique de Bellevue à Yverdon-les-Bains et le site destiné à l'hôtel-patients pour le compte du CHUV à Lausanne

- Réalisation de 47 expertises avec la Commission cantonale immobilière (CCI), dont plus du quart concernent des emprises nécessaires à des corrections routières.

Unité des ressources humaines (URH)

Outre les prestations usuelles telles que la gestion RH courante, les prestations de conseil et de soutien à la hiérarchie et aux collaboratrices et collaborateurs et l'appui au sein de l'état-major de la cheffe de département, l'URH a été à nouveau sollicitée dans l'accompagnement d'équipes confrontées à des changements organisationnels ainsi dans la résolution de situations individuelles complexes.

L'URH départementale a ainsi accompagné plusieurs services du département dans des démarches en lien avec la mise en œuvre de mesures d'amélioration, suite aux résultats de l'enquête de satisfaction 2013. Par ailleurs, elle a appuyé la direction du département dans le projet de constitution de la Direction générale de la mobilité et des routes et a contribué pour le DIRH à des projets transversaux tels que le projet Organisation RH.

68.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support TH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

68.1 Exécution de la mensuration officielle

68.1 Exécution de la mensuration officielle

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

Descriptif

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

68.2 Données de la mensuration officielle

68.2 Données de la mensuration officielle

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

Descriptif

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

68.3 Système d'information sur le territoire

68.3 Système d'information sur le territoire

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

Descriptif

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

Le Grand Conseil a octroyé un crédit d'investissement de CHF 33.5 millions au Conseil d'Etat en date du 9 septembre 2014 pour la poursuite des travaux de mensuration officielle et le développement de l'infrastructure cantonale en données géographiques. Ce crédit permet d'assurer le financement de nombreux projets de l'Office. Le texte accompagnant la demande de crédit rappelle les orientations stratégiques de l'Office pour les années à venir, notamment pour la réalisation des nouvelles mensurations, de la mise à jour périodique, du renouvellement des données altimétriques LIDAR ou encore pour la saisie de géodonnées de base ou de référence.

Dans le cadre du projet de changement de cadre de référence MN95, l'OIT assure la coordination transversale interne du projet, de même que la coordination externe avec les acteurs cantonaux de la géoinformation. A l'interne, ce sont en effet près d'une dizaine de services gestionnaires, une soixantaine d'applications et encore plus de deux cents géodonnées qui sont impactées par ce projet. L'Office a également continué de déployer un important effort dans la communication, notamment auprès des communes et des professionnels de la mensuration officielle. Une seconde plaquette d'information leur a été adressée en juin 2014. Par ailleurs, un 5 à 7 ainsi qu'une journée de formation professionnelle sur cette thématique ont rencontré un succès d'autant plus encourageant que le basculement, prévu pour le 1er janvier 2016, se rapproche. Enfin, les tests réalisés sur la Base de Données Cadastrales Officielle – BDCO ont permis de s'assurer du succès de la transformation de ces géodonnées de référence. D'autres tests ont permis d'analyser l'impact de la transformation sur les surfaces des immeubles. Les résultats ont été communiqués au Registre foncier. Celui-ci informera les propriétaires fonciers une fois que les modifications auront été apportées dans les feuillets du Registre foncier. Seules les parcelles en mensuration numérique seront concernées.

A fin 2014, tous les mandats de mise à jour périodique ont été lancés dans les zones de montagne. Ce projet couvre une superficie totale de près de 832 km², soit près du quart de la superficie du canton. Cumulée à la mise à jour réalisée dans le cadre du projet de Surfaces agricoles Utiles (Projet SAU), la mise à jour périodique sera réalisée sur tous les secteurs non urbanisés du Jura et des Préalpes.

Carte d'avancement de la réalisation de la mensuration officielle et de la numérisation simplifiée sous www.vd.ch à Themes à Territoire à Informations sur le territoire à Cartes et synoptiques à A télécharger à Mensuration officielle

Conformément à la stratégie cantonale, les entreprises de premier relevé sont dorénavant lancées sur les secteurs couverts par des données au standard de qualité NPCS (numérisations simplifiées). L'objectif est d'obtenir des données au standard de qualité MO93 d'ici 8 à 10 ans pour ces secteurs qui couvrent le plus souvent des zones urbanisées. Courant 2014, des appels d'offres ont été lancés pour couvrir le solde des communes d'Arzier-Le Muids, d'Epalinges, d'Aubonne et d'Oron. Des préparatifs sont en cours pour les communes de Bourg-en-Lavaux, Ollon (Villars) et de Grandson. L'Office porte dorénavant une attention particulière à pouvoir lancer des appels d'offres aussi régulièrement que possible. Globalement, le montant total des travaux adjugés aux bureaux privés est en constante progression ces dernières années.

La saisie des adresses des bâtiments dans la mensuration officielle se poursuit. Au terme de la première phase du projet, la topologie des adresses sera disponible sur l'entier du territoire cantonal, courant 2015. La deuxième phase du projet visera à améliorer les positions des entrées pour environ le tiers des 150'000 bâtiments avec adresse du canton.

Dans le cadre de la mise à jour permanente, malgré un net recul du nombre de dossiers de mutations transmis à l'OIT en début d'année, le nombre total de dossiers traités en 2014 a légèrement dépassé celui de l'année précédente. De nombreux dossiers ont en effet été envoyés à l'OIT durant le deuxième semestre.

Le projet d'acquisition des données LIDAR sur le district de Nyon (307 km²), en collaboration avec le canton de Genève, s'est achevé en 2014. Les principes de tarification ont été validés et les données sont dorénavant accessibles pour les utilisateurs.

Un effort particulier a également été produit au niveau de la mise en oeuvre de la stratégie cantonale d'élaboration des modèles minimaux de géodonnées, notamment avec la création d'une base de données, de normes et de directives à l'intention des services gestionnaires, ainsi que de pages internet et intranet comportant toute la documentation nécessaire. Les procédures de consultations internes et externes ont été définies. Les premiers modèles minimaux ont pu être mis en vigueur à la fin de l'année.

La diffusion des géodonnées est globalement restée stable en 2014. La baisse des commandes privées a été compensée par une nouvelle progression des commandes par et pour les communes, conséquence de l'introduction de la gratuité des échanges depuis 2013. Le tassement observé l'année dernière se confirme sur les activités de construction (-5.5 % au niveau des dossiers de permis de construire), ce qui a un impact sur les commandes privées, alors que les commandes réalisées par et pour les communes ont pratiquement doublé (+90%).

La consultation du guichet cantonal cartographique progresse de 6.6% avec une moyenne de près de 28'000 visiteurs par mois et près 16 millions de cartes produites en 2014. Le nouveau guichet cartographique (www.geo.vd.ch) est entré en production dans le courant de l'automne.

Pour ce qui concerne les géoservices, l'OIT a mis à disposition des services de l'administration cantonale une licence d'exploitation des services WMTS de swisstopo. Ceux-ci permettent l'utilisation de toutes les données diffusées par swisstopo (cartes nationales, orthophotos, géologie, etc.) avec des performances de haut niveau. Ce service a été intégré dans le nouveau guichet cartographique.

La mise en conformité du registre cantonal des bâtiments (RCB) avec la base de données cadastrale officielle (BDCO) s'est poursuivie en 2014. Par ailleurs une convention a été signée avec la commune de Lausanne pour un projet pilote d'attribution et de gestion des numéros administratifs de logements.

301.4 Management et organisation

301.4 Management et organisation

Pour la législature 2012-2017, l'UCA est rattachée à la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) et, administrativement, au Secrétariat général.

La mission de l'UCA est de conseiller et appuyer les chef-fe-s de département et les chef-fe-s de service dans leurs démarches d'organisation ou de conduite du changement.

En vertu de sa charte d'intervention, l'UCA ne délivre aucune information sur ses mandats et ne diffuse aucun rapport. Seuls ses mandants sont habilités à le faire.

Descriptif

- Conduite d'analyses organisationnelles: diagnostic-flash (examen succinct d'une problématique définie) ; revue organisationnelle (examen exploratoire de l'organisation et/ou du fonctionnement d'une entité en vue de propositions d'amélioration) ; étude (examen approfondi d'une problématique en vue d'une décision) ; accompagnement de projets (appui à la conduite de projet, apport méthodologique, participation aux analyses et formulation de proposition contribuant au succès de la démarche) et appui aux projets de réorganisation.
- Centre de compétence relayant le savoir-faire en matière de management et d'organisation.
- Coordination de la mise en oeuvre de la [stratégie e-VD 2012-2017](#) et animation du réseau des répondant-e-s de l'optimisation des processus.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale et gouvernement.
- Administrations communales et secteur parapublic (en principe avec participation financière).

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Unité de Conseil et d'Appui en management et organisation (UCA)
Evénements marquants, évolutions significatives

Prestations

Avec 4.7 ETP de conseiller-ère-s en organisation et 0.6 ETP de chargé-e de projet, l'UCA a réalisé en 2014 :

- 9 mandats : 1 revue, 3 études (4 rapports) et 2 diagnostics flashs (2 notes) et 3 accompagnements de projets ;
- 7 mandats sont en cours et aboutiront en 2015 – 6 accompagnements de projets et 1 revue ;
- Appuis à l'application de la grille VAP (analyse valeur ajoutée) pour 5 EMPDs informatiques ;
- 19 interventions (appuis ponctuels hors mandat, jusqu'à 5 jours), dont l'animation d'un cours au CEP sur simplification par l'analyse des processus à destination des cadres.

Stratégie eVD

Dans le cadre de sa mission de coordination de la mise en œuvre de la stratégie-e-VD (adopté par le CE en 2012) et d'animation du réseau des répondant-e-s de l'optimisation des processus (ROP), l'UCA a entrepris les actions suivantes :

Coordination cyber

- Inventaire des besoins d'interfaçage des applications métiers des services aux registres centraux et un état des lieux des financements des projets prioritaires de la stratégie eVD
- Elaboration de l'outil « Plateforme eVD- Suivi des cyberprestations » destiné au suivi du déploiement de la cyberadministration de l'ACV en collaboration avec la DSI et support aux services depuis son ouverture le 5 mai 2014
- Bilan des cyberprestations annoncées à ce stade par les services et de leurs principales caractéristiques
- Organisation de GT pour les travaux nécessaires à la finalisation de la loi sur le portail des prestations en ligne
- Appui à la rédaction de l'EMPD eVD et à l'application de la grille VAP

Animation du réseau des ROP

- Organisation et animation des rencontres semestrielles (juin et novembre) visant à présenter l'avancement des chantiers de la cyberadministration vaudoise et partager les connaissances et expériences en matière de développement de cyberprestations
- Animation de deux ateliers : « Gérer et optimiser les processus » et « Reconfigurer des processus », qui ont dû être dédoublés vu le nombre d'inscription
- Mise en ligne d'outils et d'exemples utiles à la mission des ROP

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Unité de Conseil et d'Appui en management et organisation (UCA)
Sources d'informations complémentaires

Site intranet

<http://intranet.etat-de-vaud.ch/uca/>

61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Coordination et suivi de la mise en oeuvre de l'Agenda 21
- Agir comme centre de compétences, de ressources et d'appui auprès des services

Descriptif

- Coordonner les différents groupes de travail de l'Agenda 21
- Appuyer les services sur la mise en oeuvre de projets spécifiques
- Répondre aux interventions parlementaires en lien avec l'Agenda 21
- Conduire des projets spécifiques liées à la gestion de l'administration
- Informer et communiquer sur la démarche
- Représentation de l'Etat auprès de tiers
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG

Politique d'achats responsable : groupes de travail et développement d'un réseau

Suite à la publication du Guide sur les achats professionnels responsables et du cycle de formation sur son utilisation destinée aux représentants des Agendas 21 de Suisse romande et aux acheteurs professionnels du parapublic et du privé, six groupes d'échange d'expériences ont été mis sur pied (Fournitures de bureau, Electronique de bureau, Véhicules et mode de transport, Textiles, Papiers d'hygiène et alternatives, Nettoyage des bâtiments).

Ce réseau de professionnels s'est réuni cinq fois en 2013 et deux fois en 2014. Ainsi, les participants ont pu s'approprier les principes d'intégration des critères de développement durable par le biais de l'élaboration d'un cahier des charges pour un produit ou service donné.

En sus de ces groupes de travail, l'Unité de développement durable, en collaboration avec Coord21, a organisé une journée consacrée aux achats responsables offrant conférences et visites d'entreprises.

A ce jour, environ 110 personnes ont participé aux groupes de travail et Coord21, dont l'objectif est la promotion du développement durable, a décidé de s'engager en 2015 sur la consolidation de ce réseau romand et d'offrir un appui ciblé aux membres désirant approfondir leur démarche.

Alimentation dans la restauration collective

Réponse du Conseil d'Etat au postulat Ferrari et consorts

Le groupe de travail interdépartemental chargé de répondre au postulat Yves Ferrari et consorts – Une restauration de proposer au Conseil d'Etat, à base de produits locaux et de saison ... un tout premier pas alimentaire vers la société à 2'000 W (11_POS_236), a proposé au Conseil d'Etat d'adopter des recommandations à l'intention tant des services de l'Etat que des entités publiques et parapubliques à l'instar des communes, des crèches ou des EMS. Ces recommandations ont été intégrées dans la Stratégie que le Conseil d'Etat a adopté en décembre 2014, et qui, dans un souci d'efficacité, est fondée sur le principe de l'incitation et de la sensibilisation.

Des principes de durabilité tels que l'approvisionnement auprès de l'agriculture sise à proximité, de la production agricole durable et de la réduction de l'empreinte écologique seront promus. La Stratégie est opérationnalisée par le biais d'un programme de mise en œuvre, qui comprend notamment une offre de formation pour les chefs de cuisine et les acheteurs, une campagne d'information et sensibilisation, des opérations volontaires de coaching en cuisine ainsi qu'un soutien financier et administratif pour les projets collectifs de gestion de l'offre.

Un bilan des expériences et des résultats obtenus dans les divers établissements du canton sera tiré à la fin de la législature.

Promotion de l'outil Beelong

Les informations précieuses sur l'utilisation de Beelong, collectées auprès des utilisateurs dans le cadre d'une phase pilote conduite en 2013, notamment sur le site de Marcelin et dans certaines crèches lausannoises, a permis de finaliser son développement. Soucieuse d'agir rapidement en faveur de la consommation de produits locaux et de saison au sein des entités parapubliques, à l'instar des crèches et des EMS, l'UDD a fortement promu des diagnostics avec Beelong auprès des directions concernées. Ainsi, 25 établissements se sont engagés à utiliser Beelong pour analyser finement leurs achats alimentaires. Cette démarche permettra de motiver d'autres entités à œuvrer de la sorte en 2015 et de s'assurer d'un partage des expériences entre les professionnels sensibilisés.

Pour rappel, Beelong a pour but de permettre aux acheteurs et aux chefs de cuisine des cafétérias et lieux de restauration collective d'identifier les sources d'impacts environnementaux de leurs achats de produits alimentaires.

Cours CEP: Accommoder nos plats avec des produits d'ici et de saison

L'UDD, en collaboration avec le SAGR, a élaboré un cours au Centre d'éducation permanente à l'intention des cuisiniers et des acheteurs de denrées alimentaires au sein de restaurants collectifs publics ou parapublics.

Ce cours a pour objectif de :

- Comprendre les enjeux d'une plus grande consommation de produits locaux, de proximité et de saison
- Identifier les impacts économiques et environnementaux des denrées alimentaires acquises
- Connaître les principes et les outils qui permettent d'améliorer les pratiques
- Dessiner les pistes d'amélioration dans le cadre de ses missions

Organisé sur deux matinées et basé sur l'échange d'expériences et des exercices pratiques, ce cours est au catalogue du CEP de 2015 (première session en février).

Référentiel de développement durable pour les établissements de soins et de santé

Engagés depuis quelques années dans des démarches de développement durable, le CHUV et de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) ont décidé, avec la collaboration de H+, de définir un référentiel pour la branche des établissements de soins et de santé. L'objectif est de faciliter la mise en œuvre de démarches et bonnes pratiques de développement durable dans les établissements de soins.

Ce référentiel a été construit de telle manière à permettre à chaque établissement d'évaluer ses performances en termes de développement durable en fonction de ses activités propres. Ce projet, initié en 2012, est suivi par un comité de pilotage composé des représentants de l'Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS), de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA-VFA), du CHUV, de la FHV, de l'UDD.

Plus de 30 personnes issues de 18 différents établissements ont pris part à la création de ce référentiel. Fin 2014 – début 2015, le référentiel ESR est testé par 10 établissements volontaires afin de vérifier et confirmer la pertinence de son contenu. Ce référentiel sera à disposition des établissements intéressés à concrétiser leur action pour le développement durable dès la moitié de 2015.

Collaboration avec l'AVDEMS pour intégrer le développement durable au sein des EMS

Dans le cadre de la promotion des achats responsables et de l'alimentation locale et de saison dans la restauration collective, l'UDD a eu l'opportunité de développer un réseau de partenaires au sein des établissements médico-sociaux (EMS). Intéressée à renforcer son action en termes de durabilité, l'Association vaudoise des EMS (AVDEMS) a invité le CHUV, la direction et le responsable DD de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) et l'UDD à présenter leurs démarches respectives lors d'une rencontre annuelle en présence des directions et des conseils de fondations des EMS membres de l'AVDEMS.

Cette rencontre a permis de motiver le comité de l'AVDEMS à conduire une réflexion sur le développement durable. Dès lors, l'UDD est chargée de lui proposer une stratégie dans le courant 2015. L'objectif est de valoriser les meilleures pratiques mises en œuvre par les membres et de promouvoir des actions de développement durable sur une base volontaire, notamment dans les domaines de l'alimentation locale et de saison dans la restauration collective, de l'énergie et de la mobilité.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Unité de développement durable (UDD)
Sources d'informations complémentaires

Sites internet

Pages de l'Unité de développement durable: www.vd.ch/udd

Pages consacrées au thème du développement durable: www.vd.ch/durable

28.3 Surveillance de l'accueil hors du milieu familial

28.3 Surveillance de l'accueil hors du milieu familial

En application de l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE), les différentes formes d'accueil des enfants hors de leur milieu familial sont soumises à autorisation et surveillance.

Pour ce qui est de l'accueil à la journée d'un enfant en milieu familial ou collectif, dans une institution pré- ou parascolaire, la mission d'autorisation et de surveillance est régie par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), dont la mise en œuvre est confiée à l'Office de l'accueil de jour des enfants. La compétence d'autoriser et surveiller l'accueil familial de jour est déléguée aux communes ou associations de communes.

Par ailleurs en tant qu'entité stratégique, directement rattachée à la cheffe du DIRH depuis septembre 2012, l'Office de l'accueil de jour des enfants veille à la mise en œuvre des articles constitutionnels et légaux relatifs au développement de l'accueil de jour préscolaire et parascolaire.

Descriptif

- Délivrance des autorisations d'exploiter une institution d'accueil collectif de jour pré ou parascolaire.
- Surveillance régulière des institutions et contrôle de la sécurité et de la qualité des conditions d'accueil des enfants.
- Elaboration des directives (cadres de référence et référentiels de compétences).
- Veille à la cohérence cantonale en matière d'accueil familial de jour.
- Représentation de l'Etat au sein du Conseil de fondation pour l'accueil de jour des enfants et de la commission d'aide au démarrage.
- Suivi et contrôle de la subvention versée à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants par l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres départements (DSAS, DFJC) ou services transversaux de l'Etat.
- Institutions d'accueil collectif de jour pré- et parascolaires.
- Autorités communales.
- Structures de coordination de l'accueil familial de jour.
- Réseaux d'accueil de jour des enfants.
- Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).
- Services cantonaux romands de protection et d'aide à la jeunesse.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Accueil de jour des enfants (OAJE)
Evénements marquants, évolutions significatives

En matière d'accueil collectif, à fin 2014, ce sont plus de 615 structures d'accueil collectif de jour qui font l'objet d'une autorisation d'exploiter de l'OAJE, soit plus de 20'000 places d'accueil collectif. Par rapport à l'année précédente, ce sont 365 autorisations délivrées en 2014 dont 33 nouvelles. Par ailleurs, conformément à la loi, ces structures font l'objet de visites de surveillance régulières (une fois tous les deux ans) de la part des huit chargées d'évaluation de l'OAJE (5,25 ETP), ainsi que pour certaines d'entre elles, de visites de surveillance impromptues afin de s'assurer des conditions de prise en charge des enfants. Enfin, suite à des plaintes de parents et/ou de professionnels, l'OAJE a dû ouvrir trois enquêtes en surveillance cette année.

Quant à l'accueil familial, afin de renforcer, en complément des séances régionales organisées régulièrement avec les coordinatrices, la collaboration entre les différentes autorités compétentes communales et l'autorité cantonale, l'OAJE a organisé en automne une matinée de travail, sous forme d'exposés et de discussions centrées sur la complémentarité des rôles, suivie d'un moment de convivialité. Cette matinée réunissant pour la première fois depuis 2008 les autorités communales concernées par l'accueil familial, représentées pour la majorité d'entre elles tant au niveau politique qu'administratif – structures de coordination - a permis de préciser les rôles respectifs de chaque autorité et structure et de favoriser une meilleure compréhension des diverses organisations mises en place dans les régions.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Accueil de jour des enfants (OAJE)
Projets particuliers et réalisation des objectifs 14

Pour accompagner le développement de l'offre d'accueil de jour des enfants, la contribution de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a continué d'augmenter (+ 10 millions en 2014), portant ainsi la contribution totale du canton, intégrant l'aide au démarrage et sa contribution en tant qu'employeur, de 17.8 millions en 2012 à 28,16 millions en 2014, ce qui représente plus de 50% des ressources de la FAJE. Cette augmentation s'inscrit dans le contexte des modifications législatives proposées par le Conseil d'Etat dans son rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants et adoptées par le Grand Conseil en 2013 qui visent notamment à accroître l'offre en places d'accueil par une augmentation progressive importante de la contribution de l'Etat à la FAJE.

Par ailleurs, les discussions sur la mise en œuvre de l'article 63a de la Constitution vaudoise (accueil parascolaire) dans le cadre de la plateforme Etat-communes ont repris en janvier 2014 et se sont poursuivies tout au long de cette année.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Accueil de jour des enfants (OAJE)
Sources d'informations complémentaires

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Direction de la mobilité et des routes (DGMR)
Groupes de prestations
66.0 Administration

66.0 Administration

Gestion et administration mobilité.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support Ressources humaines.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support informatique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

66.1 Planification des transports publics et privés

66.1 Planification des transports publics et privés

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

Descriptif

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de la mobilité.
- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,...).
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

66.2 Gestion des transports publics

Gestion des transports publics.

Descriptif

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc.), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport, Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

62.0 Support

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction
- Ressources humaines
- Secrétariats
- Communication
- Support informatique
- Gestion financière
- Affaires juridiques
- Achats économat
- Atelier de reprographie

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DIRH
- Services transversaux du Canton
- Offices de la Confédération.
- Autres groupes du contrat

62.2 Etudes, projets

Études, projets, directions des travaux.

Descriptif

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers de projets en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers de projets en matière de conservation et de gros entretien
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de conservation et de gros entretien

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération
- Cantons
- Communes
- Privés (usagers, bordiers)
- Mandataires
- Services industriels

62.3 Exploitation

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

Descriptif

- Travaux d'amélioration et de renouvellement au budget de fonctionnement
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement
- Voirie, Zones vertes
- Service hivernal
- Equipements
- Service accidents et événements naturels
- Surveillance des routes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Service industriels
- Privés (individuels et collectifs)

62.4 Services

Services aux clients

Descriptif

- Services à des tiers externes à l'ACV
- Gérance du domaine public
- Gestion des fonds d'achat pour les véhicules lourds et légers de l'Etat de Vaud

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Services industriels
- Privés (individuels et collectifs)

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Direction de la mobilité et des routes (DGMR)

Groupes de prestations

62.5 Procédés de réclame

Descriptif

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux voyers des routes, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

Une Direction générale de la mobilité et des routes au service des Vaudoises et des Vaudois

La mobilité des personnes et des biens est une composante clé du dynamisme économique, social et culturel du canton de Vaud. L'augmentation continue, depuis plusieurs années, des besoins en déplacements, s'accompagne d'une modification progressive de la répartition entre les différents modes de transports. Les transports publics, auxquels le peuple vaudois a accordé le 9 février un soutien marqué, font l'objet d'une utilisation croissante, en particulier pour les déplacements professionnels. Les mobilités douces (principalement vélo et marche à pied), prises en compte depuis peu dans la législation cantonale et soutenues par les pouvoirs publics à tous les échelons, voient elles aussi leur part progresser, notamment dans les agglomérations. Enfin, les routes demeurent une infrastructure fondamentale, dont l'entretien constant doit s'accompagner d'une adaptation des capacités aux nécessités du trafic tant sur le réseau cantonal que sur celui, national, des autoroutes.

S'adapter au changement des habitudes et des besoins requiert une stratégie globale qui valorise la complémentarité des différents modes de transport sans les opposer et mette en place une desserte adaptée à tous les types de territoires, des agglomérations aux régions excentrées en passant par les communes de toutes tailles. Pour relever ces défis, l'Etat de Vaud augmente depuis quelques années l'ampleur de ses investissements dans les infrastructures. Dans le même temps, les changements dans les modèles de financement fédéraux renforcent la compétition entre régions et donc la nécessité d'un lobbying transversal.

Pour renforcer la coordination stratégique, technique et administrative de ses politiques de transport dans un environnement en constante évolution, l'Etat de Vaud a regroupé le 20 février ses services de la mobilité et des routes en une Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Ce rapprochement s'inscrit dans la continuité de la réorganisation des deux services au printemps 2012 qui avait notamment conduit à rassembler les tâches de planification stratégique pour les routes, les transports publics et les mobilités douces au Service de la mobilité, et à renforcer le rôle des responsables de région-voies du Service des routes comme relais de l'Etat dans les communes pour toutes les questions liées aux infrastructures.

FAIF et PRODES 2030

Le 9 février, le peuple suisse a accepté le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Le projet a été approuvé par 74 % des vaudois. Désormais, un fonds de durée illimitée est inscrit dans la Constitution fédérale : le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).

Une première étape prévoit des mesures pour un montant de 6,4 milliards de francs dans le cadre du programme de développement stratégique (PRODES) 2025. Le canton de Vaud est principalement concerné par les projets suivant :

- Lausanne – Genève : extension de la capacité
- Nœud de Genève : extension de la capacité
- Lausanne – Berne : mesures d'accélération
- Vevey – Blonay : augmentation du rendement, cadence au quart d'heure

En 2014, la DGMR a déposé auprès de la Confédération les principaux projets suivants pour le développement du trafic des voyageurs dans le cadre du PRODES 2030 :

- Cadence 15 minutes des RegioExpress entre Genève et Lausanne
- Liaison horaire rapide RE Lausanne – Berne et intégration du sillon dans les RE Genève-Aéroport – Lausanne
- Liaison horaire rapide RE Lausanne-Morat et intégration du sillon dans les RE Genève-Aéroport – Lausanne
- Cadence à 30 minutes sur le RER Lausanne – Payerne
- Prolongement des RE Annemasse – Lausanne à la cadence 30 minutes vers St-Maurice
- Amélioration de la liaison avec les remontées mécaniques de Leysin qui s'inscrit aussi dans le projet de développement du tourisme « Alpes vaudoises 2020 »

Doter le canton d'un pôle logistique rail-route stratégique et revitaliser la vallée de la Venoge



La zone industrielle de La Plaine – Vufflens-la-Ville/Aclens est le pôle de développement économique qui présente le meilleur potentiel pour la logistique rail-route dans le canton. Situation proche de l'agglomération lausannoise, au cœur de la Suisse romande, excellente desserte ferroviaire, proximité de l'autoroute : autant d'atouts majeurs pour les activités logistiques lourdes, qui ont besoin de la complémentarité rail-route. Afin d'éviter de surcharger l'ouest lausannois par du trafic supplémentaire, en particulier de poids lourds, il est nécessaire de relier ce pôle à la jonction autoroutière de Cossonay. Le projet de RC 177 long de 5.5 kilomètres garantit cet accès nord. Avec 37 mesures de renaturation et de revitalisation de la vallée de la Venoge, il contribue à l'assainissement de l'air et permet une diminution des émissions de CO2.

Le projet a été adopté le 11 novembre par le Grand Conseil.

Axes forts de transport public urbain: un projet sur la bonne voie

La mise à l'enquête de la première étape de réalisation des Axes forts de transport public urbain, au cœur du projet d'agglomération Lausanne-Morges, a eu lieu en 2012. Menées dans un climat constructif, les discussions avec les différents partenaires du projet, au premier rang desquels ceux qui ont formulé une opposition, ont permis de déboucher sur des améliorations du chantier et du projet lui-même, notamment concernant son arrivée place de l'Europe. En complément du développement des réseaux ferroviaires national et régionaux, les Axes forts de transport public urbain revêtent une importance cruciale pour la desserte fine des zones densément peuplées ou en cours d'urbanisation. Ils contribuent à garantir que la circulation reste fluide dans l'agglomération, et que celle-ci demeure accessible à tous.

Léman 2030, coup d'envoi officiel à Renens du plus grand projet ferroviaire des dix prochaines années

Le coup d'envoi du programme Léman 2030 a été donné le 22 novembre. Près de 3 milliards de francs seront investis pour doubler le nombre de places assises entre Lausanne et Genève et augmenter les cadences sur les RER de chacun des cantons. Les gares de Lausanne, Renens et Genève seront agrandies de façon à augmenter leur capacité, à améliorer le confort et la sécurité des voyageurs et à permettre la circulation de trains plus longs. Durant les travaux, l'objectif premier des CFF sera de maintenir l'offre et la ponctualité actuelles, et de réduire autant que possible les nuisances pour la clientèle et les riverains.

Agir pour la sécurité des employés d'entretien et d'exploitation du réseau routier : une priorité

L'entretien des routes est assuré chaque jour par des travailleurs qui exercent leur métier dans des conditions parfois difficiles. Il comprend une part de risque que le Canton s'efforce de réduire au minimum, mais qui ne peut être totalement éliminée. L'accident impliquant un chauffard en état d'ébriété, qui a coûté la vie à un agent de sécurité privé mandaté par la DGMR, le 25 juin dernier sur l'autoroute près de Chavornay, en est la tragique démonstration.



Après ce drame, la Police cantonale vaudoise et la Direction générale de la mobilité et des routes ont renforcé leurs efforts pour sensibiliser les usagers de la route. Des dépliants " Respectez notre vie. Nous protégeons la vôtre." et " Chantiers routiers. La bonne conduite!" ont été distribués, dans différents postes de douanes du Canton, mais également sur les aires de ravitaillement de Bavois, de la Côte et du Chablais. Le message de prévention a également été diffusé sur des banderoles posées dans des endroits bien visibles du réseau routier, sur des véhicules d'entretien, mais aussi sur les comptes Facebook, Twitter, Instagram de la Police cantonale, ainsi que sur son site Mediapolice.ch.

Crédit pour rénover et adapter les glissières et barrières de sécurité du réseau routier cantonal

Conformément à son programme de législature, le Conseil d'Etat poursuit sa politique d'investissements pour améliorer la sécurité des usagers de la route. Après un crédit-cadre de près de 15 millions de francs pour l'entretien des revêtements (adopté par le Parlement le 29 avril) et une demande de 5'678'000 francs pour assainir trois carrefours dangereux, le Grand Conseil a accepté un crédit de 3'785'000 francs pour rénover et adapter les glissières et barrières de sécurité, parmi lesquelles celles pouvant présenter un risque pour les motards.

Mise en souterrain du LEB entre Union-Prilly et Lausanne-Chauderon: assurer la sécurité et préserver les possibilités de développement de l'offre



La ligne Lausanne – Echallens – Bercher constitue l'un des axes principaux de la desserte ferroviaire régionale dans le canton. La poursuite du développement de l'offre en transports publics se heurte cependant à la délicate cohabitation, sur l'avenue d'Echallens, du train avec les autres usagers du domaine public et pose des problèmes de sécurité. Un avant-projet de tunnel de plus d'un kilomètre entre Union-Prilly et Lausanne-Chauderon a donc été élaboré en étroite collaboration entre le Canton, l'exploitant et la Ville de Lausanne. Il a été déposé à l'Office fédéral des transports en vue de son intégration dans la convention de prestation 2017-2020.

Mise en œuvre du décret octroyant un crédit-cadre de 40 millions de francs pour des subventions aux communes pour les routes cantonales en traversée de localité

Pour sa première année de fonctionnement, le pôle subvention des chantiers communaux réalisés sur des routes cantonales en traversée de localité a ouvert plus de 80 dossiers. Actuellement, les 71 dossiers traités représentent 17,66 millions de travaux subventionnables pour un montant total de subventions de 7,5 millions, soit un pourcentage moyen proche de 42,5%.

Réaménagement de la route cantonale 422 entre Cronay et la rivière de la Menthue

La route cantonale 422 appartient au réseau de base et relie Yverdon-les-Bains à Thierrens, où elle se prolonge vers Moudon. Le Grand Conseil a accordé un crédit de 18'600'000 francs pour financer le réaménagement d'un tronçon d'un peu plus de 2.1 kilomètres situé sur le territoire de la commune de Cronay, entre le village et la rivière de la Menthue. Le dimensionnement de ce segment de route est en effet inadapté au trafic qui l'emprunte et menacé par des affaissements. Il est notamment prévu de réaliser une estacade d'une centaine de mètres de long.

Route cantonale 559 Le Mont-sur-Lausanne – Chalet-à-Gobet

Le 27 octobre, après une importante rénovation, la route entre le Mont-sur-Lausanne et le Chalet-à-Gobet, dite route du Golf, a été inaugurée. Grâce à une optimisation de l'organisation du chantier, cette route avait déjà été rouverte début septembre 2014 alors que le planning prévoyait une fin de chantier au printemps 2015. Une chaussée élargie et refaite à neuf, des bandes cyclables et des îlots pour les traversées piétonnes offrent désormais toutes les garanties de sécurité aux différents usagers de cet axe.

Augmentation de capacité et modernisation : le RER Vaud en pleine croissance

Depuis sa mise en place il y a une dizaine d'années, le Réseau express régional vaudois a connu un développement rapide. Sur plusieurs de ses lignes, la fréquentation a progressé massivement entre 2003 et 2012. La politique ambitieuse de développement de la capacité et de la qualité de l'offre ferroviaire doit donc se poursuivre. Simultanément, le réseau sera modernisé pour permettre une exploitation fiable et sûre en tout temps. Le Grand Conseil a accordé un crédit de 14.5 millions de francs pour financer les études nécessaires.

Deux ouvrages d'art de la route transchablaisienne H144 distingués



Deux ouvrages d'art de la route H144, inaugurée en 2012, font l'objet d'une reconnaissance pour leur architecture remarquable dans le cadre de la Distinction romande d'architecture. Ces distinctions récompensent la volonté de réaliser, par le biais de concours, des projets novateurs tant sur le plan technique qu'esthétique sur les routes cantonales.

CGN – Rénovation du bateau Belle Epoque "Italie"



Le Conseil d'Etat a décidé, le 3 décembre 2014, de présenter un EMPD au Grand Conseil portant sur un crédit d'investissement de 3 millions de francs pour la rénovation du bateau-salon "Italie" de la CGN. Ce montant complétera les dons déjà récoltés par l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (ABVL). Ce partenariat entre fonds privés et publics permettra de lancer les travaux devisés à 13,6 millions de francs rapidement.

Lancé sur le Léman en 1908, l'ancien vapeur «Italie» retrouvera sa silhouette d'origine et conservera sa propulsion diesel-électrique, qui deviendra à la pointe de la technologie. Comme son frère jumeau « Vevey » (1907), récemment rénové, il pourra être engagé toute l'année grâce à des coûts d'exploitation faibles. La CGN pourra ainsi offrir une ambiance Belle Epoque attractive sur l'ensemble du lac avec ces deux unités même en hiver.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Direction de la mobilité et des routes (DGMR)
Sources d'informations complémentaires

63.0 Pilotage et soutien

Piloter le service et assurer un soutien managerial, technique et administratif

Descriptif

- Piloter le service
- Soutenir la gestion financière
- Soutenir la gestion des achats et des contrats
- Apporter un soutien administratif
- Soutenir la gestion des ressources humaines
 - Développement des compétences
- Assurer la sécurité des systèmes
 - Standards de sécurité
- Soutenir le pilotage et la rationalisation du SI Cantonal
 - Plan directeur cantonal des SI
- Soutenir le pilotage de la DSI
 - Système de management
 - Portefeuille projets
 - Processus projet
- Mettre en cohérence les standards techniques
- Apporter une expertise technologique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

63.1 Evolution des SI

Mettre en œuvre, avec les services bénéficiaires, des solutions contribuant à rendre les processus de l'administration plus simples et plus efficaces, pour elle-même et pour les usagers.

Descriptif

- Piloter et rationaliser les SI métiers
 - Schémas directeurs sectoriels
 - Standards applicatifs
- Elaborer et maintenir les solutions métiers et transversales (socle du SI)
- Mettre en oeuvre la sécurité des solutions

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs

63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs

Assurer la disponibilité des moyens informatiques et de télécommunications nécessaires quotidiennement au bon fonctionnement de l'administration.

Descriptif

- Piloter et rationaliser les infrastructures techniques
 - Schéma directeur des infrastructures
 - Standards d'infrastructures
- Elaborer et maintenir les solutions d'infrastructures techniques
- Mettre à disposition (exploiter) les systèmes
- Gérer l'assistance utilisateur et résoudre les incidents
- Mettre en oeuvre la sécurité des infrastructures

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Conformément au plan directeur cantonal des SI (socle) et aux schémas directeurs sectoriels métiers, la DSI a poursuivi en 2014 la réalisation d'un grand nombre de projets de rationalisation des systèmes d'information, tout en assurant la disponibilité et la sécurité des systèmes nécessaires quotidiennement au fonctionnement de l'Administration (mise à disposition des systèmes, maintenance des applications et des infrastructures, assistance aux utilisateurs).

Les événements les plus marquants ayant contribué aux efforts de simplification administrative et au renforcement de la maîtrise par la DSI de la qualité, des coûts et des risques des SI, sont :

1. Pour les Systèmes d'Information métiers

- L'analyse des processus métiers liés au **SI de l'exécutif et du législatif**
- L'**adoption du plan d'évolution du SI social** (schéma directeur) et la préparation des phases suivantes, soit l'analyse et revue des processus métiers et pour l'élaboration du cahier des charges.
- La **mise en œuvre de l'industrialisation du traitement des documents rentrant à l'ACI** et de la constitution d'un dossier électronique du contribuable (DPerm).
- L'**élaboration d'un plan d'évolution du SI Fiscal** (Schéma directeur et EMPD) pour assurer la refonte et la migration UNIX d'applications technologiquement obsolètes (IFO SEC, CAT et TAX-PM).
- La **mise en œuvre d'une solution électronique de distribution de la " Gazette "** aux collaborateurs de l'ACV en collaboration avec le BIC.
- Le remplacement de l'application de **gestion scolaire** LAGAPES par les systèmes de gestion des établissements (LAGAPEO) et de gestion de notes (NEO)
- L'élaboration puis l'adoption par le CE de l'**EMPD pour l'évolution du SI de l'enseignement obligatoire**.
- L'appel d'offre et le choix effectué pour le **renouvellement du SI de la formation professionnelle**.
- La **mise en œuvre d'un accès mobile à plusieurs applications du SI Police** et démarrage du **renouvellement du SI de la centrale d'engagement** (SAE) suite à l'adoption par le GC de l'EMPD en assurant le financement.
- La **mise en production du nouveau système d'archivage numérique du service des automobiles et de la navigation "SiAN"**.
- La **mise en œuvre des cartes d'exposition aux dangers naturels** dans le cadre de l'EMPD voté en 2014
- Vote par le GC de l'**EMPD de modernisation du SI Justice**
- La **mise en œuvre d'une solution de planification de l'entretien routier** afin de permettre à la division Entretien de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) de mieux répondre aux attentes des usagers de la route dans le respect des nouvelles exigences de flexibilité fixées par l'Office Fédéral des Routes (OFROU)
- **Air 14**, un des plus grands meetings aériens d'Europe, s'est tenu à Payerne afin de célébrer le 100ème anniversaire de l'aviation suisse, le 50ème de la patrouille suisse et le 25ème de la PC7 Team. De grands moyens ont dû être mis à disposition pour assurer la sécurité de cet événement qui a attiré environ 400'000 personnes sur 2 week-ends. La DSI a pris part à ces festivités en se chargeant de l'installation de l'équipement télématique et informatique.

2. Pour le Socle des Systèmes d'Information

- L'ouverture du **portail des communes**
Un nouvel espace sécurisé dans le portail des prestations en ligne a été ouvert fin juin. Cet espace, dédié aux communes, regroupe l'ensemble des prestations sécurisées de l'Etat qui sont accessibles avec un seul identifiant et mot de passe. Il est, par ailleurs, le premier espace sécurisé du portail des prestations. Il donne donc une visibilité accrue aux communes et à l'ACV sur les utilisateurs de ces prestations. Il s'agit aussi d'une délégation à la commune de la responsabilité de confirmer l'identité des utilisateurs communaux. Par l'ouverture de ce portail, un premier lot de migrations de compte IAM a été effectué vers des comptes IUP (Identifiant Unique Pérenne)
- L'élaboration de l'**EMPD «Cyberadministration – Etape 2»** qui prévoit :
 - d'ouvrir le portail sécurisé pour les entreprises (2016) et pour les particuliers (2017),
 - de mettre en place des prestations à forte valeur ajoutée,
 - d'unifier les points d'accès pour l'utilisateur (VD.CH, portail des prestations en ligne, M.VD),
 - d'interconnecter les applications aux registres centraux,
 - de proposer des projets de collaboration aux communes.
- L'élaboration du cahier des charges, l'appel d'offres pour la réalisation du **registre des entreprises** et le début des travaux associés.

- La mise en œuvre d'une **plateforme d'automatisation et de dématérialisation de processus métier** avec intégration à la plateforme d'échanges électroniques.
- La mise en œuvre du **centre de compétence (SIF/SAP)** pour le SI Finances pour sa première année d'utilisation pour l'exécution budgétaire 2014.
- La mise en œuvre des tableaux de bord RH, l'élaboration du cahier des charges et appel d'offres pour le remplacement du moteur de paie (**SI Ressources humaines**) en collaboration avec le SPEV, le CHUV et le DFJC.
- La **modernisation des infrastructures** s'est poursuivie par :
 - Le début de la modernisation des postes de travail (réalisée à 18% en 2014, dans le cadre de l'EMPD voté en février 2014)
 - La réalisation du schéma directeur des infrastructures et des télécoms
 - L'élaboration d'une première stratégie et de standards pour les terminaux et applications mobiles, et déploiement d'une solution de gestion des terminaux mobiles.
 - L'initialisation des projets d'industrialisation et d'automatisation des mises en production.
 - L'extension en cours de la couverture Wifi aussi bien pour des accès au réseau et aux ressources internes de l'ACV (Wifi admin) que pour offrir des accès Internet séparés à des clients, visiteurs ou fournisseurs (Wifi public).
 - L'équipement de base du site de secours

La DSI a poursuivi les travaux d'amélioration continue de son organisation et de son fonctionnement afin de répondre à ses objectifs de renforcement de la qualité, de maîtrise des coûts et de maîtrise des risques. Les réalisations les plus significatives sont:

- **L'amélioration continue de son système de management (SMDSI)** grâce :
 - au renforcement du processus décisionnel de la DSI (systématique dans la prise de décision et ses plans de mise en œuvre, communication hebdomadaire des décisions du comité de direction, ajustements des instances de coordination)
 - à l'accélération de la mise en œuvre de la gestion par processus (Identification des pilotes de processus, clarification de leur cahier des charges, plan de formation défini)
 - à l'audit et amélioration des processus «Incidents, Problèmes, Changements et Demandes»
 - à la formalisation des exigences en matière de conduite et de gestion des activités et ressources de la DSI, dans la perspective de leur revue dans le cadre du traitement des recommandations issues des audits du CCF (cf. ci-dessous)
 - à la revue en cours du processus d'élaboration et de maintenance des solutions.
 - au renforcement de la gestion des actifs/contrats/licences
 - à l'amélioration de la structure du CEI et de la DSOL pour contribuer aux objectifs d'amélioration de la qualité et de la sécurité.
 - à la migration technique du Référentiel du SI de l'ACV et à la préparation du déploiement de la gestion du patrimoine applicatif et des risques.
- **Lancement de la mise en place du volet « Sécurité de l'information » de son système de management (SMSI)** et poursuite des efforts de formation et sensibilisation :
 - Réalisation d'une première analyse de risques sécurité sur l'ensemble du périmètre
 - Début d'intégration des exigences de sécurité dans les processus d'exploitation et de support
 - Mise en œuvre d'un centre de protection et de défense (SOC)
 - Elaboration des modules de e-learning, formation des collaborateurs CEI et des intégrateurs et développeurs DSOL.
- **Réalisation d'audits par le CCF sur les règles de gestion, la conduite des activités et ressources à la DSI**, notamment dans le domaine des projets et maintenances informatiques. Ces audits ont débouché sur 24 recommandations adressées à la DSI ; leur prise en compte a donné lieu à l'élaboration par la DSI d'un plan d'actions pour 2015.
- **Poursuite de la mise en œuvre d'une démarche d'internalisation partielle des ressources externes de la DSI**, donnant lieu à une information régulière du CE. Cette démarche a pour objectif de réduire la dépendance de l'ACV vis-à-vis de ses fournisseurs et de générer au passage une marge de manœuvre financière, notamment pour renforcer la sécurisation des systèmes informatiques. Les résultats obtenus en 2014 dans le cadre du 2ème lot d'internalisation de 8.8 postes (soit au total 22.6 postes / ETP créés pour les lots 1 et 2), génèrent une économie annuelle pérenne cumulée d'environ 1.6 million CHF. La démarche se poursuit en 2015 et 2016 avec des lots portant sur la création de 30.4 postes supplémentaires.
- **Réalisation d'un audit externe sur le climat de travail** et conduite d'un groupe de travail interne sur l'amélioration de la reconnaissance

Plan directeur cantonal des SI 2013-2018 :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/dsi/fichiers_pdf/02.1_Politique_Plan_directeur_cantonal_des_SI.pdf

Sécurisation du SI :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/dsi/fichiers_pdf/empd-130507_securite-informatique.pdf

EMPD de modernisation des postes de travail informatiques

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/101_Texte_CE.pdf

EMPD SAE (PCV) :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/93_Texte_CE.pdf

EMPD Carte d'exposition aux dangers naturels :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/135_Texte_CE.pdf

EMPD de modernisation du SI Justice :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/65_Texte_CE.pdf

706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

Ce domaine, placé directement sous la responsabilité du Chef de service, offre une approche stratégique, tout en s'assurant d'une organisation du service efficiente et des moyens suffisants et adéquats pour y parvenir.

Descriptif

Conduite stratégique et opérationnelle

Fournir une vision stratégique dans le domaine RH et garantir l'allocation des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés et s'assurer de la réalisation et de la qualité des prestations

- Conseiller l'employeur dans la définition de la vision RH
- Développer la communication et l'information vis-à-vis de l'interne de l'Administration cantonale vaudoise
- Assumer la gestion des fonctions dirigeantes
- Assurer le support et le conseil juridique
- Développer et assurer une approche qualité des prestations délivrées dans le domaine des ressources humaines
- Disposer des processus RH formalisés et documentés afin d'améliorer la pratique et le partage de connaissances avec les partenaires du service du personnel
- Accompagner les responsables des processus en vue d'assurer l'automatisation et l'amélioration continue de leurs pratiques
- Gérer l'organisation du service, les finances et les moyens humains
- Assurer le support administratif interne

Assurer la cohérence organisationnelle, à l'optimisation de l'allocation des effectifs et de la masse salariale de l'ACV

- Réaliser l'analyse technique des organisations en regard de leurs missions, prestations et processus et déterminer le niveau des postes
- Etablir une vision globale en matière d'effectifs et de gestion de la masse salariale par la consolidation des indicateurs et tableaux de bord transmis aux autorités compétentes, en particulier par le traitement de l'examen des demandes de postes nouveaux

Maintenir et développer le système d'information des ressources humaines (SIRH)

- Apporter une expertise pour la réalisation, la mise en œuvre et le suivi du référentiel RH (système de management)
- Maintenir à jour les référentiels et tables de données en relation avec les applications salaire
- Assurer la réalisation du plan d'action du schéma directeur informatique
- En collaboration avec la DSI, et en s'appuyant sur l'organisation interne du service pour l'informatique, assurer la gestion transversale du système d'information RH

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

A l'interne, le Conseil d'Etat, le Chef de département, le Chef de service et les collaborateurs. A l'externe, le CEP, l'IDHEAP, la Caisse de pensions, les différents assureurs, les syndicats, les responsables des directions de ressources humaines des autres cantons suisses.

706.1 Administration des ressources humaines

706.1 Administration des ressources humaines

Ce domaine connaît pour mission principale le traitement de la paie. Il s'agit là de délivrer une prestation tous les mois sous la forme non seulement du paiement des salaires mais également du paiement des différentes indemnités dues. La précision des données est un préalable pour le versement des salaires justes.

Descriptif

Verser aux collaborateur-trice-s, dans les délais, leur rémunération due au moyen d'un applicatif salaire adapté et performant, en s'appuyant sur des délégations de compétences maîtrisées et contrôlées afin de concentrer l'activité sur les tâches spécialisées et à valeur ajoutée

- Assurer le paiement des salaires et la gestion administrative en relation avec la rémunération pour l'ensemble de l'ACV
- Suivre l'évolution des situations d'incapacité de travail de longue durée sur le plan du droit au salaire et des prestations des assureurs sociaux
- Assurer la gestion et le suivi des assurances sociales (AVS-AC, LAA, AF, CPEV) en collaboration avec les services
- Assurer que les évolutions légales et correctives, ainsi que les modifications correspondantes des applications salaire soient effectuées en temps utile
- Assurer, pour le compte de la Caisse cantonale d'allocation familiale (CCAF), la gestion déléguée des allocations familiales

**Assurer la coordination des activités des secteurs du domaine, ainsi que la cohérence des pratiques en matière de procédures administratives et de rémunération entre les différents offices payeurs (SPEV, CHUV, UNIL, OPES).
Coordonner et dispenser la formation et l'information du réseau des CoRH des services**

- Fixer les objectifs des secteurs, coordonner leur activité et en contrôler la bonne exécution. Leur apporter aide et appui
- Anticiper les évolutions légales ou organisationnelles en relation avec l'activité du domaine
- Coordonner l'application cohérente des pratiques des offices payeurs (CoOP)
- Assurer l'information et la formation pour le réseau des CoRH

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs ACV, Caisse AVS, Assureurs LAA, CPEV, CCAAF, OAI, Offices payeurs, Réseau RH, Services.

706.2 Prestations RH

Ce domaine comprend 4 volets essentiels. Chaque volet offre aux services de l'ACV des prestations RH spécialisées. Il s'agit du recrutement des cadres dirigeants et du développement des compétences, de la gestion des absences de longue durée, de la gestion des garderies de l'ACV et de la coordination des responsables RH départementaux et de grands services.

Il s'agit d'oeuvrer à la mise en application et à la coordination de la politique RH de l'Etat en offrant aux services des prestations RH de qualité et des outils spécifiques d'accompagnement, de soutien, d'appréciation et de développement professionnel, selon l'égalité des chances.

Descriptif

Développer et promouvoir la politique globale de recrutement et de développement des compétences au sein de l'ACV

- Offrir aux services une plate-forme de conseil et d'accompagnement en matière de la publication des offres d'emploi ainsi que dans les domaines du recrutement et de développement des compétences
- Conduire la procédure de sélection des candidat-e-s aux fonctions de cadres dirigeant-e-s et d'expert-e-s et fournir conseil et appui afin que l'Etat bénéficie d'un management performant
- Apporter un appui dans la procédure d'engagement des fonctions de cadre intermédiaire afin que l'Etat bénéficie du personnel compétent et motivé
- Préparer une relève de qualité en conduisant les démarches de développement des compétences cadres, et en offrant aux cadres une meilleure perception de leurs talents et des potentialités à développer
- Offrir des outils d'appréciation adaptés afin de favoriser le développement et la mobilité professionnels

Définir, appliquer et développer une politique de gestion des absences maladie et d'accident de longue durée et d'un accompagnement personnalisé des situations complexes

- Assurer une détection et une prise en charge précoce des situations d'absence de longue durée en favorisant la réinsertion professionnelle
- Formaliser les règles et procédures de gestion en matière de suivi des absences de longue durée et de réinsertion professionnelle
- Coordonner et développer le réseau de partenariat avec les intervenants internes et externes
- Développer et offrir des prestations spécifiques en matière de diagnostic et d'accompagnement
- Soutenir les services dans l'accompagnement au retour, notamment par la disposition d'outils

Assurer la gestion et la promotion des garderies de l'Etat

- Disposer de places d'accueil en faveur des enfants des collaborateurs de l'Etat
- Répondre aux normes fixées par l'Office d'accueil de jour des enfants
- Gérer les places d'accueil
- Travailler dans le cadre du réseau

Assurer une coordination des responsables RH afin d'assurer des prestations harmonisées en lien avec le cycle de vie des collaborateur-trice-s

- Recueillir les besoins RH du terrain et proposer les mesures adéquates
- Offrir un lieu d'échanges et de réflexion dans une approche partenariale
- Garantir une harmonisation des pratiques

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Chefs de service, Réseau RH, UST, OAI, CPEV, Assureurs LAA, collaborateurs ACV et candidats, réseauL (réseau de Lausanne).

706.3 Développement, organisation et perspectives RH

706.3 Développement, Organisation et Perspectives RH

Ce domaine oeuvre à la mise en application de la politique RH décidée par le Conseil d'Etat. Ce domaine est également responsable de la définition des besoins en matière de formation et de sa concrétisation au travers des cours dispensés notamment par le CEP. Enfin, il s'occupe de la coordination de l'apprentissage au sein de l'ACV.

Descriptif

Mettre en œuvre la politique des ressources humaines de l'Etat et en faire un élément majeur de sa stratégie

- Développer un pilotage de la fonction RH
- Construire des outils statistiques RH
- Assurer une veille des métiers
- Définir une politique de formation
- Adapter et développer les outils et référentiels RH
- Concevoir et développer l'apprentissage à l'Etat de Vaud

Mettre la politique RH au service de la stratégie

- Contribuer à la définition et à l'organisation de la fonction RH au sein de l'ACV
- Construire un pilotage stratégique de la fonction RH (gestion intégrée des RH)
- Assurer le lien avec le Conseil d'Etat sur les questions RH (PCE, notes, rapports, études, réponses au GC, négociations...)
- Mener des projets de développement RH
- Contribuer à la définition et à l'organisation de la fonction RH au sein de l'ACV pour les 5 années à venir

Mettre en place un système de mesure à valeur ajoutée pour la politique RH

Bâtir un système de pilotage basé sur

Le constat et l'action

- Tableaux de bord comme outils de pilotage et d'aide à la décision

L'anticipation

- Modélisation comme outil de projection
 - Réaliser des études statistiques
 - Produire des rapports « indicateurs RH »
 - Participer/Procéder à des études de « benchmark »

Contribuer au développement d'une gestion prévisionnelle et prospective des emplois

- Mettre en place un dispositif de veille des métiers de l'ACV
- Faciliter la connaissance des besoins en recrutement et des profils recherchés au sein de l'ACV
- Concevoir une politique de mobilité professionnelle au sein de l'ACV
- Anticiper le développement et l'actualisation constante des compétences nécessaires à l'évolution des missions des services

Définir une politique de formation continue intégrée à la stratégie de l'Etat

- Favoriser la synergie entre le projet économique et le projet humain de l'Etat
- Analyser les besoins en formation de l'ACV au regard de ses orientations et de ses objectifs
- Elaborer un plan et un programme d'actions de formation, définir un budget et évaluer les moyens pédagogiques
- Construire un dispositif de formation permettant de valoriser les potentiels, de développer l'adaptabilité par rapport aux métiers et à leurs évolutions

- Gérer de manière optimale le budget formation centralisé (compte 3091)

Adapter et développer les outils et référentiels RH

- Développer un dispositif d'utilisation et de veille des fonctions
- Assurer un appui technique à la commission d'évaluation des fonctions
- Proposer des outils RH adaptés les uns aux autres et en synergie avec la politique salariale
- Construire un référentiel de compétences

Assurer le support administratif et le suivi de la Commission de coordination des apprenti-e-s (CCA), ainsi que le recrutement centralisé des apprenti-e-s de commerce pour l'ensemble des services de l'Etat

- Assurer la coordination et le suivi des séances de la CCA
- Organiser et assurer la campagne de recrutement centralisée des apprenti-e-s de commerce
- Suivre l'évolution des places d'apprentissage au sein de l'ACV
- Veiller à la formation et aux moyens mis à disposition pour les personnes en charges des apprenti-e-s à l'Etat
- Assurer le rôle de maître d'apprentissage pour le SPEV

Fixer le salaire initial et déterminer le montant du salaire en cas de promotion

- Appliquer le dispositif normatif décidé par le Conseil d'Etat
- Veiller à assurer l'égalité de traitement
- Fournir un cadre de régulation en matière de reconnaissance de la qualité de la prestation délivrée

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Services, Collaborateurs, CEP, IDHEAP, Partenaires externes (Cantons, Confédération, etc.), CCA.

Création de l'Unité d'encadrement des apprentis

Devant une complexification de plus en plus grande et une nécessaire professionnalisation du personnel d'encadrement des apprentis, le SPEV a proposé au Conseil d'Etat de créer une unité d'encadrement des apprentis rattachée audit service. Cette unité a pour mission principale de venir en appui de tous les services de l'Etat pour optimiser autant que faire se peut l'encadrement des apprentis et, à plus long terme, permettre une augmentation du nombre de places d'apprentissage. Elle viendra fournir conseils à toutes les personnes qui au quotidien s'occupent des apprentis, en particulier les formateurs en entreprise et les formateurs sur la place de travail. Composée de trois personnes (2,9 ETP) cette unité est entrée en fonction au 01.01.2015.

Définition des cadres

Un des actes stratégiques du rapport RH 2011-2015 prévoit une fonction d'encadrement compétente et reconnue. Pour atteindre cet objectif, il était nécessaire de définir la notion de cadre. Après des travaux techniques conséquents, le Conseil d'Etat a adopté quatre types de cadres. Il a défini le 1er niveau à savoir les "cadres de direction générale", soit les chefs de service. Il a chargé les services de définir le 2ème niveau, à savoir "cadre supérieur". Il a laissé le soin aux services de définir le "cadre opérationnel" et le "cadre expert". L'identification des cadres permettra à terme une gestion plus efficace et ciblée de cette catégorie de personnel. Elle tendra également à préparer la relève et à mieux cibler la formation continue. Enfin, identifier ces différentes catégories de cadres permettra de s'assurer que, dans la mesure où ils ont une responsabilité de conduite de personnel, ils seront à même de gérer les collaboratrices et collaborateurs de manière optimale.

Formation continue - base formation

Jusqu'ici la gestion des formations continue était effectuée sur une base papier avec des transferts entre les services et le SPEV. Depuis novembre 2014, une base informatisée a été mise à disposition des services avec un workflow électronique. Concrètement, la demande de formation est saisie dans le système par le collaborateur, puis elle suit le processus de validation auprès des personnes désignées par le service. L'outil permet aux services de connaître le statut de la demande et offre une vision consolidée du nombre de formations et de leurs coûts.

Amélioration des conditions de travail

Compte tenu de la stabilisation de la politique salariale, le Conseil d'Etat a chargé le Service du Personnel de lui faire des propositions s'agissant d'un nouveau système de gratification, d'une revalorisation de certaines indemnités. Après des négociations menées avec les trois syndicats, le Conseil d'Etat a introduit une indemnité pour le travail le samedi, à revalorisé l'indemnité pour le travail de nuit et a adopté un barème progressif des gratifications. Celles-ci seront désormais servies après 10 ans d'activité (et non après 25 ans), puis tous les 5 ans.

Mise à disposition des services d'outil de pilotage RH

En étroite collaboration avec la DSI, le SPEV a mis à disposition de l'ensemble des services une dizaine d'indicateurs RH. Il s'agit en particulier du nombre de contrats d'équivalent temps plein et de personnes par services, de la répartition des personnes selon le sexe et la catégorie d'âge. Les services ont un accès direct dans une base de données qui leur permet d'obtenir des informations précises et de sortir des rapports. Ce travail conséquent et nécessaire pour un pilotage du service sera poursuivi. D'autres indicateurs pertinents seront mis à disposition.

Vérification de l'égalité salariale entre femmes et hommes

Conformément au programme de législature (mesure n° 20), le SPEV a mené le projet de vérification de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Compte tenu de l'évolution de la politique salariale, les données disponibles étaient suffisamment stables pour mener ce projet. La méthode prônée par la Confédération, à savoir l'outil LOGIB, a été utilisée. Deux sociétés externes indépendantes ont été mandatées. Avec satisfaction, nous avons pu observer que l'écart salarial (compris entre 3,4 % et 3,5 %) se situait dans la marge acceptable (5 %). Ce résultat réjouissant ne doit néanmoins pas laisser croire qu'aucune action n'est à entreprendre. En effet, il y a indubitablement une marge de progression afin de diminuer l'écart. Des propositions seront faites dans ce sens.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)
Sources d'informations complémentaires